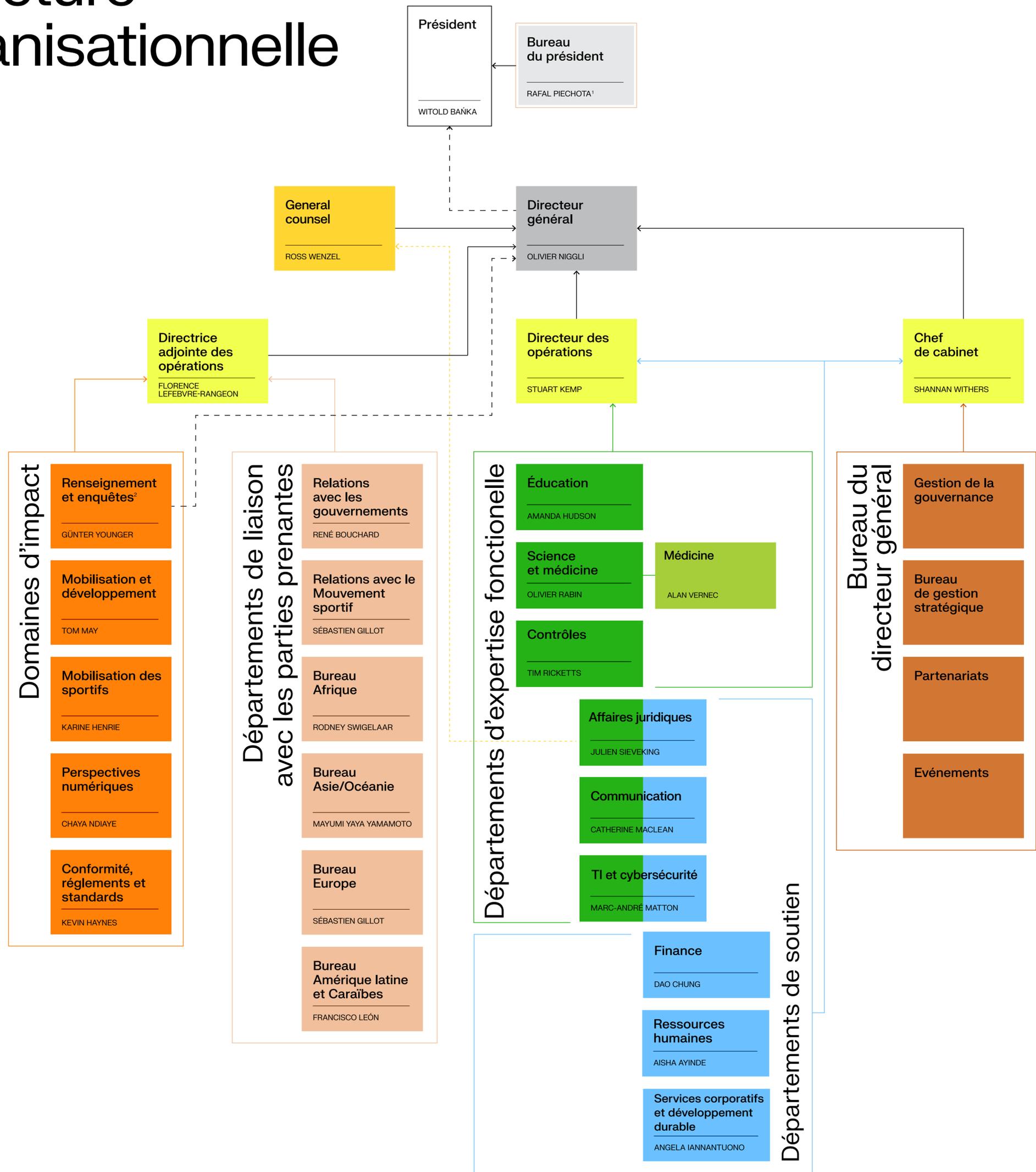


Structure organisationnelle



En vigueur septembre 2024

¹ Fait également partie des départements de liaison avec les parties prenantes.
² Conformément à la [politique d'enquête de l'AMA](#), le service Renseignements et enquêtes fonctionne indépendamment du reste de l'Agence. Il peut mener toute enquête qu'il juge appropriée sans demander le consentement ou l'approbation préalable du Comité exécutif, du Conseil de fondation, du président ou directeur général de l'AMA.